Conseil municipal du 16 juillet 2025
Liste des délibérations

2025-07-01	PLUI-H - Plan Local d'Urbanisme intercommunal -Habitat : avis sur l'arrêt projet
2025-07-02	Règlement Local de Publicité intercommunal : arrêt projet et bilan de la concertation
2025-07-03	Projet Installation de panneaux photovoltaïque sur une installation de stockage de déchets non dangereux à Fel
2025-07-04	Vote des subventions 2025 aux associations
2025-07-05	Adhésion au service « RGPD » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne et nomination du délégué à la protection des données (DPD)
2025-07-06	Convention relative à une mission d'archivage avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne
2025-07-07	Litige commune de Gouffern en Auge / SASU Le relais d'M
2025-07-08	OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement des aides
2025-07-09	Dénomination des voies : création d'une voie

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_001-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation : 10/07/2025

Affichage : 11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 21
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 4 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le : 11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-01	Plan Local d'Urbanisme intercommunal -Habitat : avis sur l'arrêt projet

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants, R153-3 et suivants et L103-6 ;

Vu les délibérations D2022-46 URB et D2022-119 URB du Conseil Communautaire de Terres d'Argentan Interco prescrivant l'élaboration du PLUi-H et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;

Considérant que la volonté de Terres d'Argentan interco d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLUi-H ;

Vu les débats qui ont eu lieu au sein du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco et dans les conseils municipaux des communes membres de Terres d'Argentan Interco à compter de la présentation du PADD à l'ensemble des maires et des comités de suivi du PLUi-H le 17/10/2023 ;

Vu les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;

Vu le projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le PADD, le règlement écrit et graphique, les OAP, le POA et les annexes ;

Vu les débats qui ont eu lieu au sein du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco et dans les conseils municipaux des communes membres de Terres d'Argentan Interco à compter de la présentation du PADD à l'ensembles des maires et des comités de suivi du PLUi-H le 17/10/2023 ;

Vu les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;

Vu le projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le PADD, le règlement écrit et graphique, les OAP, le POA et les annexes ;

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 30 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 voix pour et 1 abstention)

DELIBERE

EMET un avis favorable au projet de PLUi-H de Terres d'Argentan interco avec les réserves et observations suivantes (document en annexe n°1) :

- Modification de l'erreur matérielle plaçant la zone réservée en vue d'un accès au lavoir d'Omméel et la mise en place d'une réserve d'eau nécessaire à la DECI du mauvais côté de la route (parcelle 315E72 au lieu de 315E123) ;
- Intégration des ZAENR définies par la commune de Gouffern en Auge par la délibération n° 2024-01-05 du 25 janvier 2024 ;
- Modification du zonage de la parcelle 157G431 (Exmes) : passage de A à AU car située en zone urbanisée proche du centre-bourg et dans la continuité des habitations.
- Modification du zonage de la parcelle 83ZA64 (Chambois) : passage de A à AU car située dans la continuité d'un lotissement avec une extension prévue (route construite).
- Modification du zonage de la parcelle 000C638 (Silly en Gouffern) passage de A à UH en vue de la construction d'habitations légères avec réseaux à destination des jeunes travailleurs arrivant sur le territoire.
- Modification du zonage de la parcelle 000C594 (Silly en Gouffern) passage de N à A car cette parcelle a un usage agricole.
- Modification du zonage des parcelles 496ZC80, 496ZC83, 496ZC84 et 496ZC85 (Urou et Crennes) tel que dessiné en annexe : passage pour moitié en AU et U, les parcelles sont situées à proximité directe d'une zone très urbanisée et correspondent actuellement à des zones de parking
- Ajouter un emplacement réservé sur la commune déléguée d'Exmes tel que dessiné en annexe, sur les parcelles 157G86a et 157G398 afin de permettre de rétablir une voie d'accès à la Chapelle (157G83) actuellement enclavée
- Ajouter un emplacement réservé sur la commune déléguée de Chambois tel que dessiné en annexe sur la parcelle n° 083ZA34 afin de permettre une éventuelle extension du cimetière.

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_001-DE

- Ajouter la possibilité de changer la destination des bâtiments agricoles dont la liste est jointe en annexe.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Terres d'Argentan interco, et affichée pendant un mois en mairie.

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Pour le maire empêché,
Le 1er adjoint par délégation,
F. GODET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_001-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_002-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation :
10/07/2025

Affichage :
11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 3

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
- 4 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le :
11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-02	Règlement Local de Publicité intercommunal : arrêt projet et bilan de la concertation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L581-1 et suivants et L581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants, R153-3 et suivants et L103-6 ;

Vu les délibérations D2022-47 URB et D2022-120 URB du Conseil Communautaire de Terres d'Argentan Interco prescrivant l'élaboration du RLPi et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;

Vu les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;

Vu le projet de RLPi tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique et les annexes ;

Considérant les objectifs poursuivis par le RLPi ;

Vu la délibération n° CC-2025-075 du 22 mai 2025 du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de RLPi ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré,

A la majorité (19 voix pour et 3 abstentions)

DELIBERE

EMET un avis favorable au projet de RLPi de Terres d'Argentan interco.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Terres d'Argentan interco, et affichée pendant un mois en mairie.

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Pour le maire empêché,
Par délégation,
le 1er adjoint
F. GODET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_002-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_003-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation : 10/07/2025

Affichage : 11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 21
Voix contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : - 4 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le : 11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-03	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une installation de déchets non dangereux à Fel

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire,

Considérant le projet de protocole d'accord concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles communales situées à Fel sur le site SUEZ,

Considérant que la surface des parcelles communales s'élève à 5,5226 hectares mais qui ne correspondra pas à la surface utile prise à bail (surcoût de l'investissement lié au fait que l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une installation de Stockage de Déchets Non Dangereux comporte de nombreuses contraintes en lien avec le suivi long terme du site).

Considérant la proposition de loyer à 1500 euros / MWc indexé annuellement,

Considérant que la puissance installée prévisionnelle sur les parcelles communales varie entre 1.5 et 2 MWc,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 voix pour et 1 abstention)

DELIBERE

APPROUVE les conditions financières définies par le projet de protocole d'accord concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles communales situées à Fel sur le site SUEZ soit 1 500 € minimum par MWc

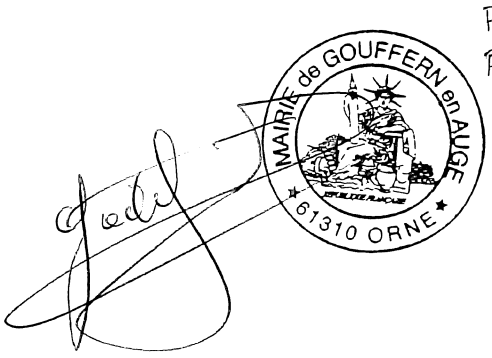
PRECISE que si les études techniques font ressortir des conditions financières plus favorables que prévues, le montant de 1500 € pourra être réévalué en concertation avec Suez.

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord avec SUEZ RV Normandie ainsi que tout document nécessaire à l'avancement du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles communales situées à Fel sur le site SUEZ

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Pour le maire empêché,
Par délégation,
le 1er adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_003-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le
ID : 061-200066258-20250804-20250716_2025_07_004-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation :
10/07/2025

Affichage :
11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
- 4 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le :
11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne.

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-04	Vote des subventions 2025 aux associations

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative par :

- l'État ;
- les collectivités territoriales ;
- les établissements publics administratifs ;
- les organismes de sécurité sociale ;
- les établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire Sirene peut effectuer une demande de subvention

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_004-DE

pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement ;
- contribuer au développement d'activités ;
- ou contribuer à son financement.

Etabli par la commission « Jeunesse », un dossier de demande de subvention a été envoyé à chaque association qui devait l'adresser complet en mairie.

Il est proposé au conseil municipal, après avis de la commission jeunesse en charge des subventions du 3 juin 2025, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- Anciens combattants :
 - Anciens combattants Secteur Gouffern en Auge : 600 €
 - Anciens combattants Chambois, Fel, Aubry, Omméel : 520 €
 - Anciens combattants Urou et Crennes : 280 €
 - Anciens combattants Le Bourg Saint Léonard : 600 €
 - Comité Juno Canada Normandie : 50 €
- Comité des fêtes :
 - Le Bourg Saint Léonard : 798 €
 - Sport et Loisirs de Chambois : 774 €
 - Fêtes et Loisirs Hiémois : 548 €
 - Fel : 546 €
 - St Pierre la Rivière : 316 €
 - Survie Loisirs : 322 €
 - Gouffern en fête : 1000 €
- Chœur du donjon : 160 €
- Club aux fils d'Argent Urou et Crennes : 2040 €
- Club broderie et Loisirs Urou et Crennes : 200 €
- Questions pour un champion Urou et Crennes : 140 €
- Ainés ruraux Champosoult : 100 €
- Ecole musique Ecouché les Vallées : 40 €
- Amicale des pompiers de Chambois : 1000 €
- APE Chambois Fel : 750 €
- APE RPI Exmes : 870 €
- APE Urou et Crennes : 920 €
- Septembre musical de l'Orne : 1600 €
- Club de gymnastique volontaire de Chambois : 580 €
- Orn'Ecurie : 500 €
- Sports et Loisirs Pétanque Urou et Crennes : 120 €
- Vélo Club Nonantais : 130 €
- Club de gymnastique Les cigales Le Bourg St Léonard : 265 €
- Football club détente Chambois Fel : 480 €
- Tennis club de Fel : 40 €
- Association sportive gacéenne : 200 €
- La Pétanque Bourgeoise: 600 €
- Vélo sport trunois: 50 €
- Vélo sport trunois (subvention exceptionnelle course cycliste): 900 €
- Syndicat Initiative Chambois Fel : 1100 €
- Les amis de la chapelle St Godegrand Ste Opportune : 130 €
- Exmes d'hier et d'aujourd'hui : 130 €
- Familles rurales Almenêches : 200 €

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_004-DE

- Le devon trunois : 210 €
- Les paniers du cœur : 500 €
- UNA Secteur Trun et Gouffern : 800 €

Total : 21 109 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERE

VOTE le montant des subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

- Anciens combattants :
 - Anciens combattants Secteur Gouffern en Auge : 600 €
 - Anciens combattants Chambois, Fel, Aubry, Omméel : 520 €
 - Anciens combattants Urou et Crennes : 280 €
 - Anciens combattants Le Bourg Saint Léonard : 600 €
 - Comité Juno Canada Normandie : 50 €
- Comité des fêtes :
 - Le Bourg Saint Léonard : 798 €
 - Sport et Loisirs de Chambois : 774 €
 - Fêtes et Loisirs Hiémois : 548 €
 - Fel : 546 €
 - St Pierre la Rivière : 316 €
 - Survie Loisirs : 322 €
 - Gouffern en fête : 1000 €
- Chœur du donjon : 160 €
- Club aux fils d'Argent Urou et Crennes : 2040 €
- Club broderie et Loisirs Urou et Crennes : 200 €
- Questions pour un champion Urou et Crennes : 140 €
- Ainés ruraux Champosoult : 100 €
- Ecole musique Ecouché les Vallées : 40 €
- Amicale des pompiers de Chambois : 1000 €
- APE Chambois Fel : 750 €
- APE RPI Exmes : 870 €
- APE Urou et Crennes : 920 €
- Septembre musical de l'Orne : 1600 €
- Club de gymnastique volontaire de Chambois : 580 €
- Orn'Ecurie : 500 €
- Sports et Loisirs Pétanque Urou et Crennes : 120 €
- Vélo Club Nonantais : 130 €
- Club de gymnastique Les cigales Le Bourg St Léonard : 265 €
- Football club détente Chambois Fel : 480 €
- Tennis club de Fel : 40 €
- Association sportive gacéenne : 200 €
- La Pétanque Bourgeoise: 600 €
- Vélo sport trunois: 50 €
- Vélo sport trunois (subvention exceptionnelle course cycliste): 900 €
- Syndicat Initiative Chambois Fel : 1100 €

- Les amis de la chapelle St Godegrand Ste Opportune : 130 €
- Exmes d'hier et d'aujourd'hui : 130 €
- Familles rurales Almenêches : 200 €
- Le devon trunois : 210 €
- Les paniers du cœur : 500 €
- UNA Secteur Trun et Gouffern : 800 €

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Pour le maire empêché,
Par délégation,
Le 4ème adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_004-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200068256-20250716-2025_07_005-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation : 10/07/2025

Affichage : 11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 4 AOUT 2025
Et publication ou affichage ou notification le : 11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne.

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-05	Adhésion au service « RGPD » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne et nomination du délégué à la protection des données (DPD)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,
Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne (CDG 61) propose une mission d'accompagnement pour la mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD ».

Le règlement européen 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016 est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application dans les collectivités territoriales.

Il impose :
- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements.

- de prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d'un traitement ou service (concept de « privacy by design »).

Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et liberté des personnes, il y aura lieu de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (PIA).

En outre, en cas de fuite de données, la collectivité devra, sauf adaptation prévue par la loi française, notifier auprès de la CNIL la violation de son système dans un délai de 72 heures, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements.

La CNIL effectuera un contrôle à postériori et la collectivité devra être en mesure de prouver à tout moment :

- que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents,
- qu'elle se trouve en conformité avec le RGPD.

Une documentation fournie et à jour devra être disponible : registre des traitements, PIA, contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, etc.

En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales très lourdes pouvant aller jusqu'à 20 000 0000 €.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, confier cette mission au CDG 61 présente un intérêt certain.

Le CDG 61 offrant la possibilité de mettre son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution technique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin, il est proposé, par la présente délibération, de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 61 propose, en conséquence, sa désignation en tant que Délégué à la Protection des Données pour l'accompagnement de la collectivité dans sa mise en conformité avec le RGPD ainsi que pour toutes les informations nécessaires au suivi de la prestation.

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention jointe en annexe n°3.

Le coût de la mission pour la commune de Gouffern en Auge s'élève à 880 € (commune de + de 3000 habitants) et le suivi de la mission sera de 150 € par an.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confier cette mission au CDG 61,
- de l'autoriser à signer la convention d'accompagnement et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le CDG 61 comme DPD de la collectivité
- de mettre à disposition de celui-ci toutes informations nécessaires à sa mission ainsi qu'un référent informatique et libertés qui assurera le lien avec le chargé de mise en œuvre du RGPD au sein de la collectivité

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 30 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_005-DE

DELIBERE

AUTORISE
- le Maire à signer la convention avec le CDG 61,
- le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale,
- le Maire à désigner le CDG 61, comme Délégué à la Protection des Données et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission.

PRECISE que conformément aux dispositions de la convention, le coût sera conforme à l'offre du service du CDG 61, à savoir établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité, frais de déplacement inclus suivi d'un abonnement annuel de continuité de la mission de délégué

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Pour le maire empêché,
par délégation,
le 1er adjoint,
F. GODET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_005-DE

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 061-200066254-20250711-2025_07_06-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation : 10/07/2025

Affichage : 11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 14 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le : 11 AOUT 2025

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne.

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-06	Convention relative à une mission d'archivage avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne (CDG 61) propose une mission d'archivage des documents papier des collectivités.

Pour les collectivités, le classement et la conservation des archives est une obligation légale (loi du 15 juillet 2008 modifiant le Code du patrimoine).

Au-delà de cette législation, des archives classées selon les normes en vigueur apportent beaucoup : elles sont une base indispensable au bon suivi des activités des services, à la protection juridique et à l'histoire de la collectivité.

Cependant, les volumes d'archives conservés dans les mairies sont conséquents et leur gestion nécessite des compétences accrues. Il est donc important de réaliser des opérations d'élimination et de classement pour en rationaliser l'utilisation.

Les missions de l'archiviste du CDG 61 sont :

- Trier et éliminer : les éliminations sont réalisées à partir des prescriptions de la circulaire conjointe des ministères de l'intérieur et de la Culture AD 93-1 du 11 août 1993 et des instructions DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 aout 2009 et DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014.

Lors des opérations de tri, l'archiviste identifie les dossiers à éliminer, rédige en collaboration avec les services un bordereau d'élimination qu'il soumet au Maire, puis au directeur des archives départementales de l'Orne.

- Classer les archives : les documents sont réglementairement classés suivant le cadre de classement de 1926.
- Rédiger l'inventaire : un répertoire des archives classées sera rédigé, reprenant la côte, la description et les dates extrêmes des documents. Il est à noter que la cotation des archives se fait au dossier et non à la boîte. Le produit fini sera remis en fin de mission sous la forme d'un document PDF.
- Réorganiser le fond : tous les dossiers ainsi constitués seront conditionnés dans des boites adaptées et ordonnées selon leurs cotations. Afin de garantir la confidentialité des documents, il est souhaitable que n'apparaisse pas sur la boite d'autres informations que la cote.

 Les boites et les chemises nécessaires au classement ne sont pas fournies par le Centre de Gestion.
- Former le personnel : un temps de sensibilisation et de formation est souhaitable afin de présenter les différents outils en place aux agents.

Après une visite sur l'ensemble des sites des 14 communes déléguées, le nombre total de mètres linéaires à classer est estimé à 363,50 mètres.

Archivage des communes déléguées

	Nombre de mètres linéaires	Nombre heures estimées	Coût de la mission (en €)
Aubry en Exmes	19	77	2 618
Avernes sous exmes	14	56	1 904
Le Bourg Saint-Léonard	32	126	4 284
Chambois	45	168	5 712
La Cochère	16	63	2 142
Courménil	26	105	3 570
Exmes	35	126	4 284
Fel	31	112	3 808
Omméel	18	70	2 380
Saint Pierre la Rivière	22	91	3 094
Silly en Gouffern	40	161	5 474
Survie	25	98	3 332
Urou et Crennes	29	112	3 808
Villebadin	11,5	49	1 666
Total	**363,50**	**1 414**	**48 076**

communes prioritaires

Ces dépenses s'étendront sur plusieurs années (6 à 8 environ) soit un cout par année budgétaire estimé entre 4 000 et 8 000 € maximum.
Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 30 juin 2025,

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_06-DE

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERE

AUTORISE

- le Maire à signer les conventions relatives à la mission d'archivages de l'ensemble des mairies déléguées avec le CDG 61,
- le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT
P/O Mr Frédéric GODET,
Adjoint au Maire

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_06-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_007-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation :
10/07/2025

Affichage :
11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
- 4 AOUT 2025
Et publication ou affichage ou notification le :
11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne.

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-07	Litige commune de Gouffern en Auge /SASU Le Relais d'M

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le commandement de payer délivré le 09 mai 2025 par la SCP Lafosse Kernaonet, commissaire de justice, à l'entreprise SASU Le Relais d'M, locataire du local communal sis 41 grande rue Exmes 61310 GOUFFERN EN AUGE relatif au bail commercial du 17 juin 2024 consenti entre la commune de Gouffern en Auge et la SASU Le Relais d'M,

Considérant que le locataire n'a pas déféré au commandement de payer dans le délai imparti,

Considérant qu'il convient de désigner un avocat afin de défendre les intérêts de la commune auprès du tribunal judiciaire d'Argentan,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERE

AUTORISE	Monsieur le Maire à ester devant le Tribunal judiciaire d'Argentan dans le cadre du litige entre la commune de Gouffern en Auge et l'entreprise SASU Le relais d'M,
DESIGNE	Maître Céline Bolotte ou Maître Marc Poisson du cabinet d'avocats Lerayer et Associés, pour défendre les intérêts de la commune sur cette procédure devant le juge des référés d'Argentan.
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Pour le maire empêché,
Par délégation,
Le 1er adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_007-DE

Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_008-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation :
10/07/2025

Affichage :
11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
- 8 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le :
11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne.

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-08	OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement des aides.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de de Monsieur le Maire et de Monsieur Boris Madec, adjoint au Maire en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2021-08-01 du 6 décembre 2021 relative à la mise en place une aide à la sortie de vacance des logements sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Vu la délibération n°2021-08-02 du 6 décembre 2021 relative à la rénovation de façade sur l'année 2022 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2022-2026.

Vu la délibération n°2022-06-01 relative à la modification du règlement d'attribution des aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu la délibération n°2024-04-02 relative au renouvellement des aides pour l'année 2024,

Considérant qu'un montant de 5 000 € a été inscrit par opération au budget 2025 de la commune,

Considérant qu'afin de continuer à constituer les dossiers des pétitionnaires pour 2025, il convient de renouveler les aides communales qui sont également abondées à 100% par Argentan Intercom,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

RENOUVELLE	pour l'année 2025 l'aide communale relative à la mise en place d'une aide à la sortie de vacance des logements dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022, 2023 et 2024. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5000 € pour l'année 2025,
RENOUVELLE	pour l'année 2025 l'aide communale relative à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH, dans les mêmes conditions qu'en 2022, 2023 et 2024. Le budget inscrit pour cette opération s'élève à 5000 € pour l'année 2025.
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en place et à son exécution
DIT	que les crédits seront inscrits au budget principal 2025

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Pour le maire empêché,
Par délégation,
le 1er adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_008-DE